SAINT CYR MÈRE BOITIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 9 novembre 2023

Convocation : 30 octobre 2023 Date d'affichage : 30 octobre 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de **BOURGVILAIN** :	M. Olivier LORNE
Commune de **LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE**	-
Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de **GERMOLLES S/GROSNE**	M. Hervé JOSEPH
Commune de **MATOUR**	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de **MONTMELARD**	M. Jacques CHORIER
Commune de **NAVOUR S/GROSNE**	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de **PIERRECLOS**	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de **SAINT LEGER /LA BUSSIERE**	M. Pierre LAPALUS
Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de **SAINT POINT**	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de **SERRIERES**	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de **TRAMAYES**	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de **TRAMBLY**	M. Bernard PERRIN
Commune de **TRIVY**	Mme Chantal WALLUT
Commune de **VEROSVRES**	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Monsieur Jacques CHORIER

Etaient Excusés : M. Gilles LAMETAIRIE (Bourgvilain), M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour S/Grosne)

Pouvoir : M. Gilles LAMETAIRIE à M. Olivier LORNE, Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Christophe BALVAY (Trambly).

Attribution du marché d'aménagement d'un ténement communautaire ex Forets Sciages 71 – Longverne à Montmelard

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20231109-2023_56-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2021-7 du 4 février 2021 approuvant l'aménagement et la requalification du ténement foncier « ex-Forêts sciages » situé parcelle AI 182 à Montmelard,

Le Président rappelle qu'un marché pour les travaux d'aménagement d'un ténement communautaire ex Forets Sciages 71 – Longverne à Montmelard a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 18 septembre 2023 pour une remise des offres fixée au 19 octobre 2023.

La consultation comprenait 13 lots :

- Lot n° 01 : DESAMIANTAGE,
- Lot n° 02 : DEMOLITION MACONNERIE
- Lot n° 03 : CHARPENTE METALLIQUE
- Lot n° 04 : COUVERTURE / BARDAGE METALLIQUE
- Lot n° 05 : MENUISERIES ALUMINIUM / SERRURERIE
- Lot n° 06 : PORTES INDUSTRIELLES
- Lot n° 07 : PLATRERIE ISOLATION PEINTURE
- Lot n° 08 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot n° 09 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES
- Lot n° 10 : ELECTRICITE COURANTS FORTS / FAIBLES
- Lot n° 11 : PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot n° 12 : CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX CARRELES
- Lot n° 13 : CLOTURE – PORTAILS

A la date limite de remise des offres, aucune offre a été déposée pour les lots n° 3, 4, 6, 7, 10 et 11.
Compte-tenu de ces éléments, le Président propose de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité ces lots et de relancer une nouvelle procédure de consultation.

Pour les autres lots, les offres reçues ont été analysées selon les critères établis dans le règlement de consultation suivants :

- Prix des prestations, avec une pondération à 45 %,
- Valeur technique de l'offre, avec une pondération de 55 %, jugée au vu du mémoire technique et décomposée comme suit :
  * Moyens humains et matériel affectés à l'opération : 10 %
  * Qualité des matériaux : 20 %
  * Qualité de la méthodologie, organisation du chantier : 20 %
  * Qualité des modalités prévues pour l'hygiène et la sécurité du chantier, le respect de l'environnement et la gestion des déchets : 5 %

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20231109-2023_56-DE

Après analyse des propositions, le Président propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot	Cout prévisionnel en € HT	Entreprise classée première	Montant de l'offre en € HT
LOT 01 - DESAMIANTAGE	35 000,00 €	SARL D3 - 88800 Vittel	38 371,00 €
LOT 02 - DEMOLITION MACONNERIE	193 000,00 €	SARL VOUILLON - 71520 Matour	162 068,17 €
LOT 05 - MENUISERIES ALUMINIUM / SERRURERIE	45 000,00 €	ROLLET SAS - 71680 Crèche sur Sâone	36 784,00 €
LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	5 500,00 €	MENUISERIE LAFFAY PERE ET FILS - 71520 Saint Léger sous la Bussière	4 130,00 €
LOT 09 - VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES	23 300,00 €	EURL MULOT - 71520 Dompierre les Ormes	24 278,40 €
LOT 12 - CARRELAGE - REVETEMENTS MURAUX CARRELES	6 200,00 €	SARL VOUILLON - 71520 Matour	8 057,93 €
LOT 13 - CLOTURE / PORTAILS	20 000,00 €	SAS C'CLOT - 69140 Rillieux la Pape	26 178,92 €

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DECIDE** de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité les lots n° 3, 4, 6, 7, 10 et 11 et de relancer une procédure de consultation,

➢ **DECIDE** d'attribuer comme suit le marché d'aménagement d'un ténement communautaire ex Forets Sciages 71 – Longverne à Montmelard :

- Lot n° 1 « Désamiantage » attribué à D3 Sarl ZI La Croisette 206, rue de la Voivre 88800 VITTEL pour un montant de 38 371,00 € H.T.,
- Lot n° 2 « Démolition Maçonnerie » attribué à SARL VOUILLON ZA Berlières 71520 MATOUR pour un montant de 162 068,17 € H.T.,
- Lot n° 5 « Menuiseries Aluminium – Serrurerie » attribué à ROLLET Sas ZAC Les Molards 371 rue de Bourgogne 71680 CRECHES SUR SAONE pour un montant de 36 784,00 € H.T.,
- Lot n° 8 « Menuiseries Intérieures Bois » attribué à MENUISERIE LAFFAY Père et Fils 21 Chemin du Bois Mouchoir « La Grande Verchère » 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIERE pour un montant de 4 130,00 € H.T.,
- Lot n° 9 « Ventilation Plomberie Sanitaire » attribué à EURL MULOT Eric – ZA Chassigneux – 71520 DOMPIERRE LES ORMES pour un montant de 24 278,40 € H.T.,
- Lot n° 12 « Carrelage – Revêtements muraux carrelés » attribué à SARL VOUILLON ZA Berlières 71520 MATOUR pour un montant de 8 057,93 € H.T.,
- Lot n° 13 « Clôture – Portails » attribué à SAS C'CLOT 200 rue des terres Bourdin 69140 RILLIEUX LA PAPE pour un montant de 26 178,92 € H.T.

➢ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe ZA Longverne 2023,

➢ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20231109-2023_56-DE